

**PORTEUR DU PROJET
DREAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

**ENQUETE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET
DU 3^{ème} PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE
DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE**
*ouverte du mardi 21 juin 2022 à 8 h00
au vendredi 29 juillet 2022 à 16 h 00 inclus*

**PROCES-VERBAL DE SYNTHESE
des observations reçues**

Etabli par la commission d'enquête

Yves Valentin : Président


Gérard Girin : Commissaire enquêteur

Hervé Reymond : Commissaire enquêteur

*Décision TA référence E22000022/69 du 18 mars 2022
Arrêté Inter-préfectoral DDPP-SPE-2022-126 du 16 mai 2022*

Accusé de réception :

Le : 17/12/22

Signature(s) : 

.....

Fait à Lyon le 17 août 2022

Version publiable

1. PREAMBULE

1.1. Objet de l'enquête

La présente enquête publique a pour objet le projet du 3^{ème} Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise – PPA3 – qui s'étend sur un périmètre regroupant 167 communes des départements du Rhône, de l'Ain et de l'Isère.

Le porteur du projet est la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL) qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

L'autorité compétente chargée de l'organisation de l'enquête est le Préfet du Rhône.

A l'issue de l'enquête publique le Plan sera soumis à l'approbation des Préfets des départements du Rhône, de l'Ain et de l'Isère dans le cadre d'un arrêté conjoint.

1.2. Contexte réglementaire

Cette enquête est conduite selon la procédure du Code de l'environnement et plus particulièrement de ses articles :

- L121-17, L123-1 à 19, L221-1 à 5, L222-4 à 7, L223-1 et 2 ;
- R122-17, R123-1 à 27, R122-13 à R122-36.

Par décision en date du 18 mars 2022, Madame la Présidente du tribunal administratif de Lyon a désigné une commission d'enquête composée de MM. :

- Yves Valentin Président ;
- Gérard Girin et Hervé Reymond membres titulaires ;
- Gilbert Halepian membre suppléant.

Conformément à l'arrêté inter-préfectoral DDPP-SPE 2022-126 en date du 16 mai 2022, cette enquête publique s'est déroulée pendant une durée de 39 jours consécutifs du mardi 21 juin 2022 à 8 h 00 au vendredi 29 juillet 2022 à 16 h 00 inclus.

1.3. Objectif du procès-verbal de synthèse

Le présent procès-verbal de synthèse a pour objectif de permettre au responsable du projet, de prendre connaissance des préoccupations et suggestions du public qui se sont exprimées pendant l'enquête publique. Il est aussi un moyen pour la commission d'enquête de lui faire part, à l'issue de cette enquête, des différentes interrogations nées de son analyse du dossier.

Par ce moyen, la commission d'enquête sollicite les observations en réponse du porteur du projet sur les différents points soulevés.

1.4. Organisation et déroulement de l'enquête publique

Dès sa désignation, la commission d'enquête a contacté les personnes responsables de l'autorité organisatrice à la Direction Départementale de la Protection des Populations à la préfecture du Rhône – service protection de l'environnement – qui se sont chargées d'organiser une réunion de présentation du projet et d'organisation de l'enquête à laquelle assistaient, outre les Commissaires enquêteurs et les responsables de la DDPP, les représentants de la DREAL – maître d'ouvrage.

Les échanges se sont ensuite poursuivis au cours de plusieurs réunions, pour la prise de connaissance du projet et de ses enjeux avec la DREAL d'une part, et pour la préparation de l'organisation de l'enquête avec la DDPP d'autre part.

En particulier, nous avons travaillé en concertation sur le projet d'arrêté d'ouverture de l'enquête, notamment sur les dispositions à prendre pour assurer au public des 167 communes concernées dans le périmètre du PPA, une bonne information lui permettant de participer à l'enquête dans les meilleures conditions :

- en retenant la DDPP du Rhône comme siège de l'enquête ;
- en déposant un dossier complet et un registre "papier" pour recueil des observations à :
 - ✓ la DDPP du Rhône service protection de l'environnement pour le département du Rhône ;
 - ✓ la sous-préfecture de Vienne et celle de La-Tour-du-Pin pour le département de l'Isère ;
 - ✓ la préfecture de Bourg-en-Bresse pour le département de l'Ain ;
- en prévoyant la mise à disposition d'un poste informatique pour la consultation des différentes pièces du dossier et/ou la déposition d'une contribution sur le registre dématérialisé à :
 - ✓ la DDPP du Rhône, service protection de l'environnement ;
 - ✓ la préfecture de l'Ain au bureau de l'aménagement et de l'urbanisme et des installations classées ;
 - ✓ la mairie de Roussillon (38) ;
- en choisissant 33 mairies, dont 27 dans le Rhône, 2 dans l'Ain et 4 dans l'Isère où un Commissaire enquêteur tiendrait une permanence et où seraient déposés un dossier et un registre "papier" ; ces choix ont été faits d'une part en retenant les communes siège d'EPCI, et d'autre part parmi les communes comportant le plus grand nombre d'habitants, tout en s'assurant d'une bonne répartition géographique du territoire concerné ;
- en prenant en compte les horaires d'ouverture de ces mairies pour fixer les dates et heures des permanences ;
- en mettant en place un registre dématérialisé en plus de l'adresse de messagerie dédiée fixée par la préfecture (prévue à l'art. R.123-9 du Code environnement) ;
- en recensant une série de moyens à déployer pour assurer la publicité de l'enquête (moyens règlementaires et complémentaires) ;
- en rédigeant deux notes spécifiques pour les dispositions à prendre pour :
 - ✓ les 33 communes retenues pour recevoir un dossier et un registre "papier" pour bien informer leurs administrés et assurer le bon déroulement de l'enquête (maintien de l'intégrité des différentes pièces du dossier, surveillance du registre "papier" et son transfert en préfecture en fin d'enquête, etc.) ;
 - ✓ les 134 autres communes pour bien informer leurs administrés.

Avant leur envoi, les registres "papier" déposés dans les mairies et dans les préfectures et sous-préfecture ont été paraphés par le Président de la commission d'enquête et prénumérotés pour le repérage des éventuelles contributions qui y seraient déposées.

Dès le 21 juin au matin 1^{er} jour de l'ouverture de l'enquête les bons fonctionnements du registre dématérialisé et de la messagerie dédiée pour les dépôts des observations ont été testés avec succès.

Les Commissaires enquêteurs ont tenu une permanence de 3 heures à la disposition du public dans chacune des 33 communes retenues et rappelées ci-dessous, aux dates et heures précisées dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Brignais	Bron	Caluire-et-Cuire	Chassieu
Condrieu	Corbas	Craponne	Décines-Charpieu
Ecully	Francheville	Givors	Lyon
Meyzieu	Mions	Oullins	Pierre-Bénite
Rillieux-la-Pape	Saint-Bonnet-de-Mure	Saint-Fons	Saint-Genis-Laval
Saint-Priest	Saint-Symphorien-d'Ozon	Sainte-Foy-lès-Lyon	Tassin-la-Demi-Lune
Vaulx-en-Velin	Vénissieux	Villeurbanne	Beaurepaire
Charvieu-Chavagneux	Roussillon	Vienne	Miribel
Montluel			

La durée totale du temps où les Commissaires enquêteurs sont restés à la disposition du public s'est donc élevée à 99 heures.

Dans les mairies, les conditions d'accueil du public et de consultation des dossiers étaient de bonne qualité : les Commissaires enquêteurs ont notamment été très vigilants sur l'accessibilité des salles d'accueil et d'attente aux personnes à mobilité réduite.

Aucun problème grave (tout juste quelques petites difficultés liées sans doute à l'inexpérience de certains contributeurs) n'a été signalé sur l'accès et les conditions de fonctionnement du registre électronique et/ou de la messagerie par le public.

Il faut rappeler ici que le public disposait de cinq possibilités pour déposer ses observations et contributions éventuelles :

- sur le registre d'enquête « papier » coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, déposé dans les préfetures et sous-préfetures ainsi que dans les mairies des 33 communes citées ci-dessus pour être également lieu de dépôt d'un dossier d'enquête en version « papier » ;
- lors d'une rencontre avec le Commissaire enquêteur, soit au cours d'une permanence, soit sur rendez-vous préalable ;
- par correspondance adressée au Président de la commission d'enquête à la DDPP du Rhône, service protection de l'environnement, 245 rue Garibaldi à Lyon (69003) ;

- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/ppa-lyon>
- par voie électronique à l'adresse associée au registre : ppa-lyon@mail.registre-numerique.fr

Il est à noter que l'adresse du registre dématérialisé et l'adresse courriel associée ont été accessibles du premier jour d'enquête à 08 h 00 au dernier jour d'enquête à 16 h 00.

Le bilan de la participation du public au cours de cette enquête est le suivant :

Pour ce qui concerne le registre électronique :

- 49 contributions enregistrées du n° 1 au n°49, soit :
 - 2 essais émanant de la commission d'enquête le jour de l'ouverture du registre ;
 - 36 contributions « individuelles » émanant de 31 personnes (5 contributions multiples)
 - 1 spam ;
 - 10 contributions émanant de personnes se prévalant d'une responsabilité associative, d'une collectivité ou d'une organisation professionnelle / partenaire socio-économique.

Pour ce qui concerne les registres « papier » :

- 8 contributions enregistrées du n° 50 au n°57, soit :
 - 6 contributions « individuelles » émanant de 6 personnes ;
 - 2 contributions émanant de personnes se prévalant d'une responsabilité associative ou d'une collectivité.
- 1 contribution orale enregistrée sous le n°58, reçue par le Commissaire enquêteur lors de sa permanence.

Soit un total de 58 contributions (chiffre réel 55 si l'on enlève des 2 essais de la commission et le spam) que l'on retrouve dans les tableaux des contributeurs par n° et par ordre alphabétique annexés au PVS

Précisions :

- aucun courrier postal n'a été adressé à l'intention de la commission d'enquête ;
- de même, aucune pétition n'a été reçue bien qu'un contributeur (n° 58) ait exprimé son intention d'en établir une ;
- toutes les contributions, qu'elles aient été adressées sur le registre électronique ou inscrites sur un registre « papier » étaient bien visibles par le public pendant toute la durée de la procédure ;
- l'anonymat, pour les personnes qui l'avaient demandé, a bien été respecté ;
- la commission d'enquête n'a pas jugé utile d'organiser une réunion publique. Aucune demande en ce sens venant du public n'a été reçue ;
- de même, la commission d'enquête n'a pas jugé utile de demander une prolongation de l'enquête au-delà du 29 juillet 2022.
- le prestataire du registre électronique (Publilégal) a clos le registre électronique dès le 29 juillet à 16 heures ;
- sur les 37 registres déposés dans les mairies, les préfectures et sous-préfectures, 36 sont revenus progressivement en préfecture du Rhône et ont été clôturés par le Président de la commission d'enquête.
- seul le registre de la ville de Mions n'était, à la date de ce PV de synthèse, pas encore parvenu en préfecture malgré les nombreuses relances effectuées par la DREAL et la

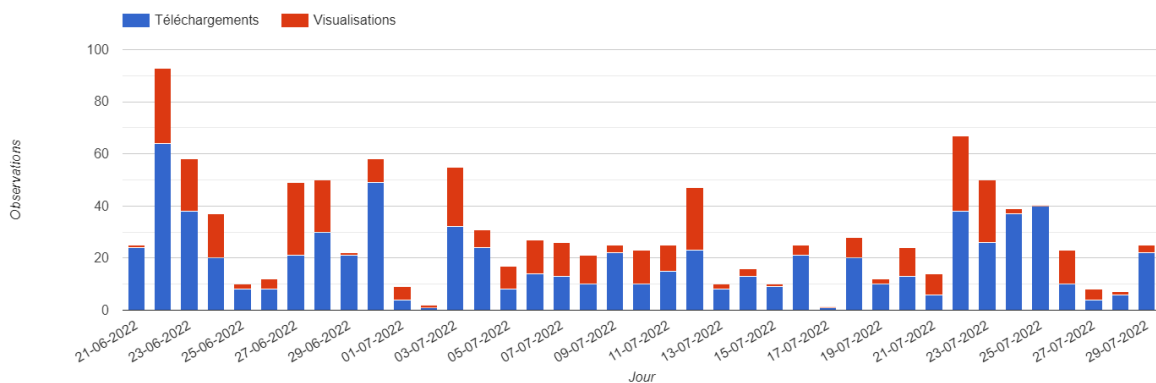
DDPP. Toutefois la seule observation notée (repère n° 53) qui avait été préalablement envoyée au Président de la commission d'enquête a bien été prise en compte.

Commentaires de la commission d'enquête sur la participation du public :

- bien que faible, la participation globale du public peut cependant être considérée comme intéressante dans la mesure où l'on enregistre 12 contributions émanant de personnes se prévalant d'une responsabilité associative, d'une collectivité ou d'une organisation professionnelle / partenaire socio-économique, soit près de 25 % des contributeurs qui se sont exprimés ;
- concernant plus particulièrement les registres « papier », la participation est là très faible puisque 9 contributions seulement – dont 1 orale – sont enregistrées sur un total de 37 registres.

Le tableau récapitulatif (page ci-après) est particulièrement frappant au regard des communes choisies par la commission d'enquête et de l'importance de leur population.

- enfin, indépendamment de la possibilité de déposer des contributions, le registre électronique a été très largement utilisé par le public tout au long de la période d'enquête. Ce sont ainsi 1590 personnes qui se sont rendues sur la plateforme dématérialisée.
- les deux graphiques ci-dessous montrent l'intérêt manifesté par le public pour ce dossier, à la fois à travers les visualisations et les téléchargements opérés, et la diversité des propositions soumises.



Propositions soumises



- Augmenter l'amplitude horaire des trains su...
- Augmenter les espaces verts. Ne plus divis...
- Augmenter les espaces verts y compris sur...
- Développer plus le transport à vélo et appor...
- Aide à la rénovation énergétique des bâtim...
- Demande que le nombre de camions soit ré...
- Demande si l'impact environnemental de la...
- L'incidence chauffage bois est-elle liée à la...
- Augmentation du trafic aérien
- Aide à l'achat d'un vélo à assistance électriq...

▲ 1/9 ▼

Liste des communes et des contributions

N°	Communes du Rhône	N° observation(s)	Nombre
1	Bron	R1.1	1
2	Caluire-et-Cuire		0
3	Chassieu		0
4	Condrieu		0
5	Corbas		0
6	Craponne		0
7	Décines-Charpieu	R7.1, R7.2	2
8	Ecully		0
9	Francheville		0
10	Givors		0
11	Lyon – Mairie centrale		0
12	Meyzieu		0
13	Mions	R13.1	1
14	Oullins		0
15	Pierre-Bénite		0
16	Rillieux-la-Pape		0
17	Saint-Fons	R17.1	1
18	Saint-Genis-Laval	R18.1	1
19	Saint-Priest		0
20	Sainte-Foy-lès-Lyon		0
21	Tassin-la-Demi-Lune		0
22	Vaulx-en-Velin		0
23	Vénissieux		0
24	Villeurbanne	R24.1	1
25	Brignais		0
26	Saint-Symphorien-d'Ozon	R26-O-1	1
27	Saint-Bonnet-de-Mure		0
	Communes de l'Ain	N° observation(s)	Nombre
28	Montluel		0
29	Miribel		0
	Communes de l'Isère	N° observation(s)	Nombre
30	Vienne		0
31	Beaurepaire		0
32	Roussillon		0
33	Charvieu-Chavagneux	R33.1	1
	Préfectures s/s préfetures	N° observation(s)	Nombre
34	Lyon		0
35	Bourg-en-Bresse		0
36	Vienne		0
37	La Tour-du-Pin		0

(en gras, les communes sièges d'EPCI)

Total général

9

La réglementation dispose que la commission d'enquête rencontre, dans un délai de huit jours après clôture des registres d'enquête, le responsable du Projet, Plan ou Programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse et que le rapport d'enquête soit remis dans un délai de 30 jours à compter de cette date. L'article L 123-15 du Code de l'environnement stipule que, si ce délai de remise du rapport ne peut être respecté, un délai supplémentaire peut-être accordé à la demande du Commissaire enquêteur par l'autorité compétente pour organiser l'enquête.

Nous précisons donc, qu'en fonction de la date de la réponse à ce procès-verbal de synthèse et des recherches complémentaires que la commission d'enquête pourrait être amenée à effectuer, elle se réserve la possibilité de solliciter un délai supplémentaire à celui d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions.

2. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS RECUEILLIES AUPRES DU PUBLIC PENDANT L'ENQUÊTE

Les contributions du public dont certaines développent plusieurs thèmes ont été décomposées par la commission d'enquête en autant d'observations.

Ainsi, pour faciliter la lisibilité de toutes ces observations, la commission d'enquête a repris l'organisation du Plan d'action détaillé (Pièce D du dossier), chaque observation étant alors rattachée aux différents **Défis** et aux différentes **Actions** de ce Plan.

Les questions propres à la commission d'enquête sont présentées indépendamment.

Note :

Les contributions sont présentées en annexe dans leur intégralité :

- **Annexe 1 : Liste des contributeurs par numéro d'ordre et par ordre alphabétique ;**
- **Annexe 2 : Contributions du registre numérique Publilégal numérotées 1 à 49 ;**
- **Annexe 3 : Contributions des registres « Papiers » numérotées 50 à 58.**

Tableau de synthèse des observations du public

INDUSTRIE - BTP				
DEFIS	ACTIONS	CONTRIBUTEURS		OBJET DE L'OBSERVATION
		REPERE	NOM	
I.1 : Réduire les émissions des gros industriels	I.1.1. : Réduire les émissions canalisées diffuses des installations industrielles soumises à la directive sur les émissions industrielles dite « IED »	19	Camille Anonyme	Constata le flambot allumé de l'usine de Feyzin : pensait que c'était interdit.
		21	M. GUIGAL	Signale qu'au niveau de son habitation à La Mulatière : - elle perçoit très souvent des odeurs de produits chimiques de type aromatique ; - constate parfois des fumées chargées de particules en direction du sud, issues des cheminées du complexe pétrolier et notamment ce 9 juillet à 10 h 15.
		23	Yacine Anonyme	Diminuer les valeurs de rejets atmosphériques des industries "polluantes" en les aidant à investir dans des installations de traitement de l'air.
		24	Laurent Anonyme	Incident de la raffinerie de Feyzin (09/07/2022) : panache de fumées : - revoir les process de la raffinerie notamment ceux concernant les torchères (durée de fonctionnement, qualité de combustion ; - demande de beaucoup plus de transparence de la part de Total sur les résultats des analyses de l'air et notamment ceux du 9/07.-
		47	J.P. JARRET	Panaches de fumées noires de la raffinerie de Feyzin.
		48	F. BRUNET Association FNE	Industriels : mesures d'aides au financement des investissements "Air" ou fiscalité adaptée.

I.2. : Réduire les émissions de particules et d'oxydes d'azote des installations de combustion	I.2.1. : Renforcer la surveillance des installations de combustion relevant de la directive dite « MCP »	38	T. MOUBIB Association Pierre Bénite	Renforcer les contrôles des industries les plus polluantes.
	I.2.2. : Renforcer les valeurs limites d'émissions en particules et oxydes d'azote des installations de combustion comprises entre 1 et 50 MW.	/	/	/
	I.2.3. Réduire les émissions de particules des installations de combustion comprises entre 400KW et 1MW :	/	/	/
I.3. : Réduire les émissions de poussières à chaque phase du cycle de vie des matériaux	I.3.1. : Mettre en œuvre des objectifs spécifiques pour le suivi des retombées de poussières pour les carrières et les plateformes de concassage/recyclage	/	/	/

	I.3.2. : Valoriser et diffuser les bonnes pratiques permettant de réduire les émissions de poussières pour les carrières et les plateformes de concassage/recyclage.	47	J.P. JARRET	Impact d'une usine de stockage et concassage de mâchefers de hauts fourneaux : pollution transport camions engendrant de la poussière du fait de la non-utilisation des voies fluviale et ferroviaire.
	I.3.3. Valoriser et diffuser les bonnes pratiques permettant de réduire les émissions de poussières pour les chantiers.	58		Faire cesser les émissions de poussières, récurrentes depuis son implantation, de la société Eco-Cyclage implantée ZI du Pontet à St-Symphorien-d'Ozon.
I.4. : Améliorer les connaissances des émissions industrielles	I.4.1. : Caractériser la granulométrie des particules émises dans les rejets canalisés industriels.	/	/	/
I. Divers		38	T. MOUBIB Association Pierre Bénite	Intégrer les perfluorés dans la liste des polluants atmosphériques Réaliser des études santé auprès des populations les plus exposées Interdire l'entrée de poids lourds dans l'agglomération
		48	F. BRUNET Association FNE	Promouvoir de bonnes pratiques visant à mobiliser l'ensemble des parties prenantes, notamment les associations de protection de l'environnement Prévoir des mesures spécifiques pour lutter contre la pollution à l'ozone

				Se plaint des polluants (COV, Nox) émis en plein lotissement par une carrosserie située 7, rue Jeanne Collay à Bron depuis 1980 et demande à ce qu'elle soit vérifiée
		50 Bron R.1.1.		Faire cesser les émissions polluantes (COV, particules, Nox) de la carrosserie située à Bron, 7 rue Jeanne Collay installée en plein milieu d'un lotissement, a priori sans permis de construire.
RESIDENTIEL TERTIAIRE				
RT.1 : Diminuer les émissions dues au chauffage bois	RT.1.1. : Poursuivre le fonds Air Bois de la Métropole de Lyon et déployer des dispositifs similaires sur les autres territoires PPA.	20	J. GUIGUET	Il faut renforcer l'engagement financier de l'Etat en matière de chauffage pour les habitants.
		37	K. KOVAL CAPI	Donner accès aux aides aux territoires compris dans le périmètre restreint du PPA3 notamment pour le fonds air-bois.
		48	BRUNET Association FNE	Renforcer les mesures d'accompagnement et les aides financières. Interdire les foyers ouverts à l'ensemble de la Métropole ; NOx, PM2,5 : étendre les études aux secteurs industrie, tertiaire et résidentiel et prendre les mesures en découlant- déjà posée.
		RT.1.2. : Déployer une interdiction d'usage des appareils de chauffage au bois non-performants.	8	Cécile Anonyme

	RT.1.3. : Encourager les bonnes pratiques en matière de chauffage bois, promouvoir l'utilisation de bois de qualité labellisé.	/	/	/
RT.2 : Favoriser la valorisation des déchets verts et faire respecter l'interdiction de brûlage.	RT.2.1. : Encourager les bonnes pratiques en matière de chauffage au bois, promouvoir l'utilisation de bois de qualité/labellisé.	/	/	/
RT.3 : Soutenir la rénovation énergétique des logements, locaux d'activités et bâtiments publics.	RT.3.1.: Soutenir la rénovation énergétique des logements, des locaux d'activité et des bâtiments publics.	9	Cécile Anonyme	Pense qu'il serait judicieux que les bâtiments publics fassent l'objet d'une rénovation énergétique avec l'amélioration de leur isolation. Mais demande s'il existe des aides (pour les mairies et les écoles)
RT.4 : Limiter les utilisations de solvants et autres produits d'entretien émetteurs de composés organiques volatils.	RT.4.1. : Sensibiliser le grand public et les acheteurs publics aux émissions des solvants, peintures et autres produits.	/	/	/

RT. Divers		17	H. MENIRI	Remplacement des moteurs thermiques des souffleurs utilisés par les services espaces verts par des moteurs électriques ou sur batterie.
		48	F. BRUNET Association FNE	Prévoir des mesures spécifiques pour lutter contre la pollution à l'ozone.
AGRICULTURE				
AG.1. : Diffuser et favoriser les bonnes pratiques pour réduire les émissions d'ammoniac (NH3)	AG.1.1. : Développer l'approche qualité de l'air dans les formations destinées aux agriculteurs.	/	/	/
	AG.1.2. : Encourager l'adoption de techniques, de matériels et de bonnes pratiques permettant de réduire les émissions des activités agricoles.	12 14	E. DALMASSO	Problématiques odeurs et pollution de l'air dues à l'utilisation des pesticides.
		/	/	/
AG.2. : Limiter les brûlages dans l'agriculture.	AG.2.1. : Limiter les brûlages agricoles et favoriser les pratiques alternatives	/	/	/
AG. Divers		48	F. BRUNET Association FNE	Agriculture : - fixer des objectifs de réduction des émissions de polluants de la part agricole ;

				- intégrer la possibilité pour la police compétente de restreindre les pratiques et activités agricoles polluantes lors des pics de pollution.
MOBILITE - URBANISME				
M.1. : Poursuivre et amplifier les mesures visant à diminuer la circulation routière.	M.1.1. : Développer la pratique du covoiturage	13	Christine Anonyme	Hors de Lyon, Installation de véhicules électriques permettant le covoiturage.
		20	J. GUIGUET	Il faut que l'Etat donne les moyens aux collectivités de rendre possible et réaliste le covoiturage.
		25	Impitoyable Anonyme	Développer le covoiturage en proposant un péage à l'entrée de Lyon et Villeurbanne pour ceux qui ne le pratiquent pas.
		37	K. KOVAL CAPI	Difficultés financières et foncières pour développer les parkings covoiturage et les parcs-relais. Développement des parkings covoiturage et les parcs relais.
		44	F. BIENVENÛE Association la ville à vélo	Développement du covoiturage.
	M.1.2. : Accompagner le développement des modes actifs de mobilité (vélo, marche)	6	B. BLONDIN	Demande que l'usage du vélo soit encore plus développé avec plus de sécurité et en assurant la continuité entre les villes.
		11	Delphine Anonyme	Achat d'un Vélo à Assistance Electrique : différencier les aides selon la durée de son utilisation : travail/ loisirs et augmenter les aides financières.

		13	Christine Anonyme	Soutien financier par l'employeur pour l'utilisation de moyens de transports moins polluants.
		19	Camille Anonyme	Augmenter les aides financières pour l'achat des vélos électriques.
		41	Isabelle Anonyme	Sécurisation des pistes cyclables. Généralisation de la piétonnisation dans les centres villes. Prise en compte de l'accessibilité pour les handicapés dans le Plan.
		44	F. BIENVENÛE Association la ville à vélo	Résorber les points noirs pour les vélos : rivières, ronds-points... Créer un réseau cyclable continu et sécurisé :la vitesse de 30 km/h doit être une règle en agglomération. Faciliter la création de stationnements vélo dans les immeubles collectifs.
	M.1.3. : Encourager le report modal et les rabattements vers les transports en commun et ferroviaires	4	Olivier Anonyme	La faible amplitude horaire des trains est le principal frein au développement des transports en commun. Saturation des TC.
		13	Anonyme	Augmentation des fréquences des trains.
		18	Delphine Anonyme	Trouve les transports en commun, en nombre et fréquences, insuffisants en dehors du centre de Lyon.
		20	J. GUIGUET	La réussite d'un tel plan est conditionnée par la construction d'un plan ambitieux de transports en commun.
		28	A. DIEMUNSCH	Améliorer les transports publics avant de pénaliser les propriétaires de véhicules. Améliorer le niveau d'émissions de polluants des transports en commun. Arrêt des éclairages publics la nuit.

		29	UFC Que Choisir	<p>Prévoir une action visant à diminuer les émissions des modes TCP (bus, cars, ferroviaire, métro et tramways)</p> <p>Prévoir une circulation de toutes les lignes TCL, et s'il y a lieu aussi des lignes des autres réseaux du territoire du PCA, le 1er mai.</p> <p>Prévoir un renforcement de l'offre de TCP, en particulier en cas d'épisode de pollution, en vue d'inciter les citoyens à les utiliser plus intensément.</p> <p>Prévoir l'ouverture tous les jours de l'année des parcs relais des TCL et s'il y a lieu de ceux des autres réseaux du territoire du PPA.</p>
		30	M. BOUTARD	Idem ci-dessus.
		35	P. KRAFFT	<p>Il faut bien faire quelque chose mais les voitures sont indispensables pour les péri-urbains.</p> <p>Fait 1 proposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcement du nombre de parkings aux stations de terminus des transports en commun rapides (métro, tram...)
		36	Y. GAMONNET	<p>Rétablir les transports en commun mis en place par les entreprises pour les salariés.</p> <p>La Métropole pourrait expérimenter cette proposition.</p>
		37	K. KOVAL CAPI	Renforcement du service ferroviaire sur l'axe Lyon-Grenoble.
		38	T. MOUBIB Association Pierre Bénite	<p>Développer les parkings-relais.</p> <p>Prolonger la ligne B du métro en direction de Brignais.</p>
		40	A. MANSIAUX Association VCBRD	Faire référence dans le PPA au projet de prolongement du tram T3 de Meyzieu à Crémieu parmi les projets structurants de mobilité.

		@44	F. BIENVENÜE Association la ville à vélo	Intermodalités train/bus/métro/vélo avec P+R dans toutes les gares et nœuds de réseaux TC.
		48	F. BRUNET Association FNE	Développer l'offre transport TER avec la Région.
		55		Créer un parc relais à Oullins.
		57		Développer les transports en commun depuis Charvieu-Chavagneux en direction de Lyon.
M.2. : Limiter l'accès des véhicules les plus polluants au cœur de l'agglomération lyonnaise.	M.2.1. : Renforcer et étudier l'extension géographique de la zone à faible émission (ZFE-m) de Lyon.	20	J. GUIGUET	Fait une remarque sur la limitation de l'élargissement du périmètre : les territoires qui n'ont pas été intégrés sont les territoires les plus concernés par le développement urbain et ses pendants. Indique que la question du report du trafic et/ou de son augmentation reste très sous-estimé au niveau de la A46/sud.
		29	UFC Que Choisir	Annexe 8 – Chapitre « Agir dans le cadre de la mobilité (page 10) : ne pas faire état de l'action de « la mise en place de restrictions temporaires (circulation différenciée) ou pérennes (zones à faibles émissions – mobilité) pour interdire la circulation des véhicules les plus polluants dans les secteurs à enjeux (notamment cœurs d'agglomérations) » compte tenu que des 2 documents récents d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes illustrant que cette action n'est pas de nature à diminuer la pollution en ozone et qu'elle peut même s'avérer contre-productive.
		37	K. KOVAL CAPI	Questionnements sur l'élargissement ZFE -m : capacité financière d'accès aux véhicules, compensation de la baisse du CA des

				professionnels du fait de la ZFE-m, aides applicables aux résidents hors zone ZFE mais s'y rendant.
		39	P. BESCH CCI Nord Isère	Réserves sur l'extension de la ZFE car il existe déjà des contraintes pour les industries hors ZFE qui ont des liens avec les zones ZFE : - pas d'aides au renouvellement des flottes pour les entreprises hors zone ZFE mais qui sont tout de même en lien avec la zone ZFE ; - concilier les différentes temporalités : évolutions techniques des flottes de véhicules, programmation des investissements ; - développement des zones d'avitaillement. Pour la CCI, le calendrier prévu n'est dans ces conditions pas tenable.
		46	J.P. GAUME Association MNLE69	Demande d'une concertation spécifique à l'échelle du PPA concernant ces périmètres d'extension de cette ZFE-m. avec possibilité d'extension de ces périmètres de cette ZFE-m aux communes sud-ouest de la Métropole. La ZFE contraint beaucoup d'habitants à se doter d'un véhicule à faibles émissions, ce qui va pénaliser les plus modestes. Besoin d'accompagnement important. Demande un fond de péréquation avec la Métropole de Lyon pour financer des aides sur les territoires voisins.
		48	F. BRUNET Association FNE	Pics de pollution : élargir la ZFE à la Métropole, mobiliser davantage les pouvoirs de police, faciliter l'accès aux TC : gratuité, augmentation des fréquences.
M.3. : Encourager le verdissement des	M.3.1. : Encourager le renouvellement de	8	Cécile Anonyme	Demande si l'impact environnemental de la mise au rebut de la flotte de véhicules à remplacer ainsi que des inserts de plus de 20 ans a été mesuré.

flottes de véhicules routiers	flottes de véhicules routiers	18	Delphine Anonyme	Trouve dommageable, sur le plan économique et écologique, de mettre au rebut des véhicules thermiques encore en bon état de marche.
		33	Jean-Luc Anonyme	Les mesures vont dans le bon sens, toutefois : - les personnes les plus modestes qui possèdent les véhicules les plus anciens sont pénalisées ; - quelles mesures sont prises pour les camions qui traversent le pays (voir la file permanente sur l'A7, alors que la navigation sur le Rhône est pratiquement inexistante ; - le carburant du transport aérien n'est pas taxé ; - pourquoi construire aujourd'hui des véhicules (pick-up, 4x4...) suréquipés et hyperconnectés ; - elles devront prendre en compte l'aspect social.
		38	T. MOUBIB Association Pierre Bénite	Renouveler la flotte des véhicules de transport en commun
		56	Noëlle Anonyme	Depuis que le parking Raphaël de Barros / Flachet est payant et réduit, les usagers ne pouvant plus laisser leurs voitures, ne prennent plus le métro et continuent avec elles.
	M.3.2. : Soutenir le déploiement des réseaux de bornes de recharge électrique et de stations multi-énergies	/	/	/

M.4. : Diminuer le trafic routier et limiter la congestion sur certaines sections routières.	M.4.1. : Porter la réflexion à l'échelle du PPA afin d'optimiser le schéma des vitesses maximales autorisées.	22	Céline Anonyme	Réduire le bruit généré par la circulation : murs anti-bruit.
	M.4.2. : Mettre en place une régulation dynamique des vitesses sur les axes routiers sujets à congestion fréquente	7	G. KHAMTACHE	Demande que le nombre de camions soit réduit et leur vitesse limitée à 30 km/h sur la D51. Constate le non-respect des motards en matière de vitesse et de nuisances sonores.
		27	F. LARTIGUE	Existe-t-il des dépassements des valeurs des différents polluants à proximité des nœuds de trafic routiers Commune de Bron : renouvellement d'une demande pour la prise en compte de la pollution atmosphérique au niveau de la partie routière entre Parilly et l'échangeur routier qui coupe la ville de Bron (écoles, logements).
	M.4.3. : Mettre en œuvre des voies réservées (VR2+ et transports collectifs)	22	Céline Anonyme	Etudier l'extension des secteurs déclassés sur l'A6 et l'A7
		23	Yacine Anonyme	Limiter l'accès à l'agglomération lyonnaise aux seuls véhicules de livraison et aux transports publics.
		56	Noëlle Anonyme	Demande s'il est bien écologique qu'au niveau de la sortie Cusset depuis le périphérique il y ait une voie réservée pour la ligne C7 avec 6 bus à l'heure (dans le passé il y avait 2 voies communes aux voitures et aux bus)
	M.5. : Diminuer les émissions des modes aériens et fluvial	M.5.1. : Diminuer les émissions des plateformes aéroportuaires	/	/

	M.5.2. : Diminuer les émissions associées à la navigation fluviale	/	/	/
U.1. : Planifier la ville des courtes distances.	U.1.1. : Encourager un urbanisme permettant de réduire les besoins de mobilité motorisée	/	/	/
U.2. : Prévoir un traitement spécifique des secteurs et des établissements recevant du public (ERP) sensibles soumis à une qualité de l'air dégradée.	U.2.1. : Intervenir au cas par cas sur les bâtiments existants exposés à une qualité de l'air dégradée et limiter l'implantation de nouveaux ERP accueillant un public vulnérable (ERPv) dans les zones exposées à une qualité de l'air dégradée.	/	/	/
MU. Divers		3	E. ROHETTE DE LEMPDES	Conserver le maximum d'espaces verts. Privilégier les constructions des immeubles le long des grands axes
		5	N. REMY	La pollution de l'air à Lyon est liée au fait que la ville est trop minérale : -augmenter les surfaces d'espaces verts, y compris sur les façades des immeubles ; - aménager un jardin à proximité des composteurs de quartier. Mieux sanctionner le non-respect du code de la route pour tout le monde.

	10	P. GUIRAUD	Manque de communication sur l'Augmentation des vols. Augmentation de la pollution.
	13	Christine Anonyme	Privilégier le télétravail pour les personnes éloignées de leur travail Justificatif pour l'employeur en cas de retard lié à l'utilisation de moyens de déplacement moins polluants.
	16	Marie Anonyme	Privilégier la plantation de grands arbres pouvant être réalisée aussi bien par les mairies que les résidences disposant d'espaces en bordure de rue.
	22	Céline Anonyme	Réduire le bruit généré par la circulation : mur anti-bruit.
	23	Yacine Anonyme	Plus d'espaces verts : remplacement des parkings par des bacs avec des plantes
	26	Impitoyable Anonyme	Verbaliser et poursuivre systématiquement les automobilistes en infraction sur les aménagements cyclables : stationnement illicite, dangereux...
	30	M. BOUTARD	Idem ci-dessus
	34	G. FRANÇON Assoc. Air Lyonnaises et Lyonnais	Demande un répertoire et une cartographie des points noirs (non traités dans le document) avec mise en œuvre d'actions rapides mêmes provisoires pour les éradiquer. Remarques vis à vis de l'annexe 3 : - soutiennent le développement du fluvial pour marchandises et passagers (pas seulement les touristes), à contrario de la position de la Métropole (P. 14) ; - manque d'ambition en choisissant les objectifs de OMS 2005 et Directive 2008/50/CE (§II3.2. P. 16) ;

			<p>- ce PPA3 reste très dépendant des niveaux supérieurs (y compris européen non mentionné dans le document) Il se retrouve très tributaire des autres entités alors que la zone géographique fait partie des plus polluées de France.</p>
	35	P. KRAFFT	<p>Il faut bien faire quelque chose mais ce projet est exactement l'inverse de ce qui doit être fait pour respecter l'urgence liée au climat.</p> <p>Les voitures sont indispensables pour les péri-urbains.</p> <p>On devrait trouver en premier lieu les voitures hybrides non rechargeables, les diesels dernière génération, les voitures à essence et enfin les voitures électriques.</p> <p>Il est inacceptable de vouloir sortir le diesel récent dès 2023 des zones ZFE.</p> <p>Les chiffres avancés sont justes là pour marquer et effrayer, mais les bases scientifiques sont indémonstrables.</p> <p>Fait 3 propositions :</p> <ul style="list-style-type: none">- contournement de l'A7 de Lyon par l'ouest ;- densifier le réseau de métro et RER ;- favoriser des clusters d'entreprises ou de sièges d'entreprises en dehors de Lyon.
	37	K. KOVAL CAPI	<p>Problématique COV : bénéficier des outils de sensibilisation et des modèles permettant d'intégrer dans la commande publique les clauses au recours de produits faiblement émetteurs</p>
	39	P. BESCH CCI Nord Isère	<p>La zone Nord Isère est concernée par 2 PPA : Lyon et Grenoble posant des problèmes aux industriels soumis aux différentes contraintes sur leur lieu de résidence et leur lieu de travail et au niveau de leurs entreprises</p>

			En accord sur le développement du report modal ferroviaire (voyageurs et marchandises) et fluvial notamment pour la filière bois.
	40	A. MANSIAUX Association VCBRD	Permettre aux personnes ayant des véhicules devant être interdits dans la ZFE d'avoir une solution de repli. Définir une action permettant de limiter / interdire le transit des véhicules sur le territoire de LYSED comme rendre l'autoroute A432 gratuite de sa sortie 3 jusqu'à l'intersection avec l'A42 et l'autoroute A42 gratuite jusqu'à la sortie 7. Intégrer des solutions d'évitement de déplacement dans le PPA : télétravail, tiers lieux de travail, espace de coworking.
	41	Isabelle Anonyme	Obligation de passer les centres villes à 30km/h Pour des raisons sociales, préférer les véhicules diesel anciens aux SUV même électriques
	43	L. ARBIB	Non prise en compte dans le PPA des points noirs routiers comme celui du tunnel de la Croix Rousse Absence de verbalisation lors du non-respect des règles ZFE Absence de décret d'application autorisant la verbalisation des contrevenants aux règles ZFE Absence de matériel de contrôle permettant cette verbalisation.
	44	F. BIENVENÛE Association la ville à vélo	Instauration de journées mensuelles sans voitures dans un périmètre large Tarifs réduits ou gratuité des TC Assurer le contrôle des vignettes Crit'Air

	46	J.P. GAUME Association MNLE69	Contrôle effectif à mettre en place concernant la participation obligatoire des employeurs aux abonnements de transports en commun Mettre en avant les potentiels bénéfiques d'un RER métropolitain.
	48	F. BRUNET Association FNE	Prévoir des mesures spécifiques pour lutter contre la pollution à l'ozone Lancer une consultation publique/enquête d'opinion sur la mise en place d'un péage urbain Avoir une meilleure coordination ente le PPA et les documents d'urbanisme
	51		Cet exploitant agricole au Montout à Décines se plaint de la pollution générée par la circulation liée au Grand stade ayant des conséquences sur ses terrains et ses animaux.
	53		Ce PPA est fait pour sortir la pollution de Lyon en la reportant à l'extérieur (cf. : la fermeture de l'axe Nord/Sud reportant tout sur l'A46 Sud) La pollution est donc toujours dans l'agglomération lyonnaise et reportée dans le Sud-Est (Mions) qui a le plus fort taux de croissance de l'agglomération Constate que Atmo n'est pas capable de mesurer le taux de particules fines.
	54	Ville de Saint Fons	Regrette l'absence de moyens pour faire aboutir les actions concrètes Demande que les mairies soient mieux accompagnées par l'Etat sur la question de la pollution
	56		Souvent la fréquences bus n'est pas suffisante, les passages programmés pas effectifs en plus d'être surchargés (notamment pour la ligne 69) ; ce qui contraint à utiliser la voiture.

		57	□	La qualité de l'air de ce secteur (situé dans une cuvette près d'axes routiers importants de l'aéroport St Exupéry et de la centrale du Bugey), est de plus en plus dégradée alors qu'il y a de plus en plus d'habitants.
COMMUNICATION				
C.1. : Suivre et déployer le plan d'action	C.1.1. : Mettre en place une gouvernance pour le suivi régulier des actions.	37	K. KOVAL CAPI	Souhait de continuer à être associé à la mise en œuvre du PPA3 et à une instance de concertation spécifique à l'échelle du PPA3.
	C.1.2. : Organiser une communication sur la mise en œuvre des actions et sur les contrôles déployés des différentes interdictions.	19	Camille Anonyme	Lutter contre la pollution numérique en créant des affichages pour sensibiliser.
		20	J. GUIGUET	Donner les moyens de communiquer et d'améliorer la pédagogie d'un tel projet pour que chacun comprenne les enjeux et surtout s'approprie l'idée qu'il fait partie d'un « tout »
		23	Yacine Anonyme	Sensibiliser les jeunes à la qualité de l'air.
		37	K. KOVAL CAPI	Souhait de continuer à être associé à la mise en œuvre du PPA3 et à une instance de concertation spécifique à l'échelle du PPA3.
C.2. : Partager les bonnes pratiques aux parties prenantes et au grand public.	C.2.1. : Organiser un management collectif de la communication et de la diffusion des bonnes pratiques.	/	/	/
C.3. : Contribuer à une meilleure gestion au cas de	C.3.1. : faire évoluer le dispositif préfectoral	29	UFC Que Choisir	Prévoir que les révisions de l'arrêté préfectoral zonal et des arrêtés préfectoraux, de gestion des épisodes de pollution fassent l'objet d'une consultation publique préalable

qualité de l'air dégradée	pour la gestion des épisodes de pollution.	30	M. BOUTARD	Idem ci-dessus
	C.3.2. : Communiquer sur les mesures prises en situation de qualité de l'air dégradée.	29	UFC Que Choisir	Prévoir un dispositif d'alerte des épisodes de pollution de type FR-Alert : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15732)
		30	M. BOUTARD	Idem ci-dessus
C. Divers		34	G. FRANÇON Assoc. Air Lyonnaises et Lyonnais	Remarques vis à vis de l'annexe 3 : - demande d'être informés en temps réel des indices à l'entrée des bâtiments publics (P. 15)
Autres Divers		15	E. DALMASSO	Réflexions : - sur le consommer toujours plus et la sobriété ; - sur l'espoir en la technologie pour résoudre les problèmes environnementaux ou sur le comportement responsable.
		27	F. LARTIGUE	Non prise en compte du CO dans les polluants étudiés par le PPA. Valeur du CO n/ normes OMS 2024.
		29	UFC Que choisir	Absence de la figure 1 annoncée dans la pièce A. Absence d'un sommaire dans la pièce D.
		31	Pierrick Anonyme	Demande : - si les méthaniseurs génèrent de l'ozone ; - si le méthane produit par une décharge et la station d'épuration de Bourg-en-Bresse peut polluer la rivière ; - s'il peut y avoir des retombées de carburant quand les avions de ligne le larguent dans l'atmosphère.

	32	N. DEVILLE	Demande que les villages du sud de l'agglomération lyonnaise (Sérézin-du-Rhône, Ternay, Solaize, etc.) cessent d'être utilisés comme dépotoir de Lyon et sa banlieue chic, secteur où est implantée une unité de compostage qui génère des nuisances olfactives limitant l'utilisation de la piste cyclable proche.
	52		L'enquête ne devrait pas se limiter uniquement la pollution de l'air mais de la protection de la nature en général. Se plaint qu'il n'y a pas eu de réunion d'information. Pense que nos dirigeants (argent, puissance) créent la pollution avec la complicité de la Direction de l'environnement.
	53		Les particules ultrafines, qui représentent 80% de la pollution ont été oubliées
Procédure	39	P. BESCH CCI Nord Isère	La zone Nord Isère est concernée par 2 PPA : Lyon et Grenoble posant des problèmes aux industriels soumis aux différentes contraintes sur leur lieu de résidence et leur lieu de travail et au niveau de leurs entreprises
Hors sujet	49	Jean Anonyme	La contribution concerne la problématique des gaz à effet de serre

	52		<p>Conteste les conditions d'implantation et de fonctionnement du Grand Stade (trop de monde, survol des avions et hélicoptères) et ses conséquences sur la propriété de M. P. Layat.</p> <p>Philosophe sur le comportement des humains, la non prise en compte de l'intérêt général, les droits de l'homme, la sobriété pour conserver une planète viable, la pollution électromagnétique, les piètres remèdes déployés par rapport à l'importance de la pollution croissante ...</p> <p>Souhaiterait la création d'une ferme municipale et d'un centre de formation en agroécologie.</p> <p>Qu'allons-nous laisser à nos enfants ?</p> <p>Voulons-nous vraiment contenir le réchauffement climatique ?</p>
	55		<p>Demande si :</p> <ul style="list-style-type: none">-le portail des HCL devant les bâtiments de St Eugénie continuera à exister ;- les bâtiments d'habitation du quartier de St Eugénie seront accessibles depuis la rue Clémenceau ;- que soient rééquilibrés les flux (rue Darcieux) pour limiter les bouchons.

3. QUESTIONS DU PUBLIC RETENUES PAR LA COMMISSION D'ENQUETE

3.1 Préambule

L'ensemble des observations du public a été examiné par la commission d'enquête.

Un certain nombre d'observations n'a pas été repris sous forme de questions car :

- elles sont développées par la commission d'enquête au point 4 : « Questions et observations de la commission d'enquête » ;
- elles trouvent leur réponse dans le dossier d'enquête publique ;
- il s'agit plus de remarques qui n'appellent pas de réponse.

Certaines observations du public ont été présentées par la commission d'enquête sous forme de question pour une meilleure compréhension par le porteur du projet ; d'autres ont été reprises en l'état, leur contenu étant suffisamment explicite.

Le porteur du projet, pour sa part, a toute latitude pour reprendre, parmi les observations non retenues par la commission d'enquête, celles pour lesquelles il estime pouvoir – ou devoir – apporter soit des précisions soit des données actualisées depuis la réalisation du dossier.

3.2 Questions du public

Pour être en cohérence avec le tableau de synthèse des observations, la commission d'enquête a repris également pour la présentation des questions l'organisation du Plan d'action détaillé.

Industrie BTP

1.1. : Réduire les émissions des gros industriels

1.1.1. : Réduire les émissions canalisées diffuses des installations industrielles soumises à la directive sur les émissions industrielles dite « IED »

- Contributeurs 21, 24, 47 :
 - ✓ Quelles ont été les incidences pour la qualité de l'air de l'incident de la raffinerie à Feyzin du 9 juillet dernier ayant entraîné un panache de fumées issues de la torchère du complexe pétrolier ?
 - ✓ Demande de beaucoup plus de transparence des industriels sur les résultats des analyses de l'air et notamment lors d'incidents.
- Contributeurs 23, 48 :
 - ✓ Les industriels peuvent-ils disposer d'aides à l'investissement liées au traitement de l'air

1.2. : Réduire les émissions de particules et d'oxydes d'azote des installations de combustion

1.2.1. : Renforcer la surveillance des installations de combustion relevant de la directive dite « MCP »

- Contributeur 38 :
 - ✓ Renforcer les contrôles des industries les plus polluantes

I.3. : Réduire les émissions de poussières à chaque phase du cycle de vie des matériaux

I.3.2. : Valoriser et diffuser les bonnes pratiques permettant de réduire les émissions de poussières pour les carrières et les plateformes de concassage/recyclage.

- Contributeur 47 :
 - ✓ Impact d'une usine de stockage et concassage de mâchefers de hauts fourneaux : pollution du transport par camions engendrant de la poussière du fait de la non-utilisation des voies fluviales et ferroviaires

I. Divers

- Contributeur 38 :
 - ✓ Intégrer les perfluorés dans la liste des polluants atmosphériques
 - ✓ Perfluorés : réaliser des études santé auprès des populations les plus exposées

Résidentiel Tertiaire

RT.1 : Diminuer les émissions dues au chauffage bois

RT.1.1 : Poursuivre le fonds Air Bois de la Métropole de Lyon et déployer des dispositifs similaires sur les autres territoires PPA.

- Contributeurs 20, 37, 48 :
 - ✓ Donner accès aux aides aux territoires compris dans le périmètre restreint du PPA3 notamment pour le fonds air-bois
 - ✓ Renforcer l'engagement financier de l'Etat en matière de chauffage bois

RT.1.2 : Déployer une interdiction d'usage des appareils de chauffage au bois non-performants.

- Contributeurs 8, 48 :
 - ✓ L'incidence du chauffage au bois est-elle aussi forte en zone rurale qu'en zone urbaine ? Ne dépend-elle pas de la densité ?
 - ✓ Prendre en compte l'impact des chaudières fioul

RT.3 : Soutenir la rénovation énergétique des logements, locaux d'activités et bâtiments publics.

RT.3.1 : Soutenir la rénovation énergétique des logements, des locaux d'activité et des bâtiments publics.

- Contributeur 9 :
 - ✓ Existe-t-il des aides pour les bâtiments publics (mairies, établissements scolaires...) ?

Agriculture

AG.1 : Diffuser et favoriser les bonnes pratiques pour réduire les émissions d'ammoniac (NH3)

AG.1.2 : Encourager l'adoption de techniques, de matériels et de bonnes pratiques permettant de réduire les émissions des activités agricoles.

- Contributeurs 12, 14 :
 - ✓ Les problématiques odeurs et pollution de l'air dues à l'utilisation des pesticides sont-elles prises en compte ?

AG. Divers

- Contributeur 48 :
 - ✓ Fixer des objectifs de réduction des émissions de polluants issues de l'agriculture.
 - ✓ Intégrer la possibilité pour la police compétente de restreindre les pratiques et activités agricoles polluantes lors de pics de pollution.

Mobilité Urbanisme

M.1 : Poursuivre et amplifier les mesures visant à diminuer la circulation routière.

M.1.1 : Développer la pratique du covoiturage

- Contributeur 13 :
 - ✓ Installer des véhicules électriques partagés en dehors de la ville de Lyon.

M.1.2 : Accompagner le développement des modes actifs de mobilité (vélo, marche)

- Contributeurs 11, 13 :
 - ✓ Achat d'un vélo à assistance électrique : différencier les aides selon la durée et son mode d'utilisation : travail/loisirs.
 - ✓ Des actions sont-elles prévues au niveau des employeurs pour obtenir un soutien financier de leur part pour l'utilisation de moyens de transports moins polluants ?

M.1.3 : Encourager le report modal et les rabattements vers les transports en commun et ferroviaire

- Contributeurs 4, 13, 18, 20, 29, 35, 37, 38, 40, 48, 57 :
 - ✓ Construction d'un plan ambitieux de transports en commun (ex. développer l'offre transport TER avec la Région, renforcement du service ferroviaire sur l'axe Lyon-Grenoble, prolonger la ligne B du métro en direction de Brignais, développer les transports en commun depuis Charvieu-Chavagneux en direction de Lyon, contournement de l'A7 de Lyon par l'ouest, projet de prolongement du tram T3 de Meyzieu à Crémieu), ...
 - ✓ Augmenter les fréquences et les amplitudes horaires des trains.

- ✓ Prévoir l'ouverture tous les jours de l'année des parcs relais des TCL et s'il y a lieu de ceux des autres réseaux du territoire du PPA.

M.2 : Limiter l'accès des véhicules les plus polluants au cœur de l'agglomération lyonnaise

M.2.1 : Renforcer et étudier l'extension géographique de la zone à faibles émissions (ZFE-m) de Lyon.

- Contributeurs 20, 29, 37, 39, 46, 48 :
 - ✓ La ZFE-m contraint beaucoup d'habitants à se doter d'un véhicule à faibles émissions, ce qui va pénaliser les plus modestes.
 - ✓ Demande d'une concertation spécifique à l'échelle du PPA concernant ces périmètres d'extension de cette ZFE-m. avec la possibilité d'extension de ces périmètres aux communes sud-ouest de la Métropole.
 - ✓ Demande d'aides financières par les territoires voisins de la ZFE-m (fonds de péréquation avec la Métropole de Lyon...) pour prendre en compte :
 - Les contraintes financières pour les entreprises en dehors de la ZFE-m mais y développant une activité : parc véhicules à renouveler, baisse du chiffre d'affaires (perte de clients ZFE-m) ;
 - Les résidents habitant en dehors de la ZFE-m devant se doter d'un véhicule à faibles émissions pour s'y rendre.
 - ✓ Calendrier prévu non tenable pour les entreprises car comment concilier les différentes temporalités : évolutions techniques des flottes de véhicules, programmation des investissements, développement des zones d'avitaillement ?
 - ✓ Episodes de pollution : élargir la ZFE-m à la Métropole, mobiliser davantage les pouvoirs de police, faciliter l'accès aux TC en renforçant l'offre de transports : gratuité, augmentation des fréquences.
 - ✓ Prendre en considération les territoires qui n'ont pas été intégrés car ce sont les territoires les plus concernés par le développement urbain et ce qui l'accompagne.
 - ✓ Une association fait remarquer que 2 documents récents d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes illustreraient que la ZFE-m n'est pas de nature à diminuer la pollution en ozone notamment dans les cœurs d'agglomération et qu'elle peut même s'avérer contre-productive.

Qu'en est-il ?

M.3 : Encourager le verdissement des flottes de véhicules routiers

M.3.1 : Encourager le renouvellement de flottes de véhicules routiers

- Contributeurs 8, 18 :
 - ✓ Quel devenir pour les véhicules thermiques encore en bon état de marche et qui vont être mis au rebut ?

M.4 : Diminuer le trafic routier et limiter la congestion sur certaines sections routières

M.4.2. : Mettre en place une régulation dynamique des vitesses sur les axes routiers sujets à congestion fréquente

- Contributeur 27 :
 - ✓ Demande de la prise en compte de la pollution atmosphérique au niveau de la partie routière entre Parilly et l'échangeur routier qui coupe la ville de Bron (écoles, logements)

M.4.3 : Mettre en œuvre des voies réservées (VR2+ et transports collectifs)

- Contributeurs 22, 56 :
 - ✓ Etudier l'extension des secteurs déclassés sur l'A6 et l'A7.
 - ✓ Etudier la possibilité de rendre accessibles aux VR2 les voies réservées aux bus.

MU. Divers

- Contributeurs 13, 40 :
 - ✓ Intégrer des solutions d'évitement de déplacement dans le PPA : télétravail, tiers lieux de travail, espace de coworking.
- Contributeurs 3, 5, 16, 23 :
 - ✓ Augmenter les surfaces d'espaces verts : la pollution de l'air à Lyon est liée au fait que la ville est trop minérale...
Le verdissement de la ville, comme celui de la flotte des véhicules, ne pourrait-il pas constituer une action complémentaire pour réduire la pollution atmosphérique ?
- Contributeurs 26, 43 :
 - ✓ Renforcer la verbalisation et la poursuite des contrevenants aux règles de circulation et à celles liées à la ZFE-m.
- Contributeurs 34, 43 :
 - ✓ Demande d'un répertoire et d'une cartographie des points noirs (non traités dans le document) avec mise en œuvre d'actions rapides mêmes provisoires pour les éradiquer.
 - ✓ Non prise en compte dans le PPA des points noirs routiers comme celui du tunnel de la Croix-Rousse.
 - ✓ Manque d'ambition en choisissant les objectifs de OMS 2005 et Directive 2008/50/CE.
- Contributeur 37 :
 - ✓ Problématique COV : bénéficier des outils de sensibilisation et des modèles permettant d'intégrer dans la commande publique les clauses au recours de produits faiblement émetteurs.
- Contributeur 39 :
 - ✓ Problème pour les industriels du fait du recoupement de deux PPA : Métropole Lyon et Grenoble.
- Contributeur @48 :
 - ✓ Avoir une meilleure coordination ente le PPA et les documents d'urbanisme.
- Contributeur 54 :
 - ✓ Demande pour que les mairies soient mieux accompagnées par l'Etat sur la question de la pollution.

Communication

C.1. : Suivre et déployer le plan d'action

C.1.2. : Organiser une communication sur la mise en œuvre des actions et sur les contrôles déployés des différentes interdictions

- Contributeurs 20, 23 :
 - ✓ Donner les moyens de communiquer et d'améliorer la pédagogie d'un tel projet pour que chacun comprenne les enjeux et surtout s'approprie l'idée qu'il fait partie d'un « tout » / Sensibiliser les jeunes à la qualité de l'air.

C.3. : Contribuer à une meilleure gestion en cas de qualité de l'air dégradée

C.3.1. : faire évoluer le dispositif préfectoral pour la gestion des épisodes de pollution

- Contributeur 29 :
 - ✓ Prévoir que les révisions de l'arrêté préfectoral zonal et des arrêtés préfectoraux, de gestion des épisodes de pollution fassent l'objet d'une consultation publique préalable.

Autres – Divers

- Contributeurs 27, 53 :
 - ✓ Non prise en compte du CO dans les polluants étudiés par le PPA.
 - ✓ Les particules ultrafines, qui représentent 80% de la pollution ont été oubliées.

4. QUESTIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

4.1 Questions portant sur le rapport principal PPA3

(Référence pièce C du dossier d'enquête publique)

4.1.1 Description de l'aire d'étude (chapitre 5) :

- Consommation et production d'énergie :

Parmi les énergies citées pour la production du chauffage du parc urbain résidentiel du Grand Lyon (5.10), vous citez le gaz, l'électricité, le bois et le fuel ...

 - ✓ Question C1 : Quelles autres énergies alternatives sont-elles utilisées (on pense à l'huile de palme), et quelles sont les incidences en termes de pollution (nature, volume) des rejets atmosphériques induits ?

4.1.2 Nature et évaluation de la pollution (chapitre 6)

- Analyse des émissions par EPCI (6.3.4) :
 - ✓ Question C.2.1 : Est-il possible de rapporter les diverses émissions à l'habitant (avec un coefficient multiplicateur qui rende les chiffres plus parlants) pour permettre une meilleure comparaison entre les différents EPCI ?

- Polluants émergents :
 - Quelques polluants émergents, non réglementés à ce jour, sont cités (6.4.5)
 - ✓ Question C.2.2 :
 - Comment sont (ou seront) intégrés les résultats des mesures de polluants émergents tels que PUF, Black-carbon, pesticides dans le PPA3 ?

- Polluants retenus (6.1.1) :
 - ✓ Question C.2.3 :
 - Concernant les polluants (tableau page 77) : Pourquoi le monoxyde de carbone ne fait-il pas l'objet d'un objectif de qualité (OQ) annuel (colonne de droite) ?

4.1.3 Justification du périmètre et des objectifs retenus (chapitre 9)

- ✓ Question C.3.1 :
 - Pourquoi les territoires très impactés par l'autoroute A89 – et à ce titre objets de fortes contestations et oppositions locales sur des projets de développements économiques – n'ont-ils pas été retenus dans le nouveau périmètre du PPA3 alors qu'ils étaient inclus dans le périmètre du PPA2 ?
- ✓ Question C.3.2 :
 - De la même manière, et bien que les contestations locales soient peut-être moins marquées, pourquoi les territoires proches de l'autoroute A6 qui étaient inclus dans le territoire du PPA2 n'ont-ils pas été retenus dans le nouveau périmètre du PPA3 ?

4.2 Questions portant sur le plan d'action détaillé

(Référence pièce D du dossier d'enquête publique)

Industrie BTP

I.1 : Réduire les émissions des gros industriels

I.1.1. : Réduire les émissions canalisées diffuses des installations industrielles soumises à la directive sur les émissions industrielles dite « IED »

- Qu'est-il prévu pour les installations non « IED » ?

Résidentiel Tertiaire

RT.1 : Diminuer les émissions dues au chauffage bois

RT.1.2. : Déployer une interdiction d'usage des appareils de chauffage au bois non-performants.

- Afin de déployer cette action d'interdiction, existe-il un recensement de ces appareils ?
Sinon, qui en sera chargé ? dans quel cadre ? sur quel territoire ? avec quels moyens ?

RT.1.3. : Encourager les bonnes pratiques en matière de chauffage bois, promouvoir l'utilisation de bois de qualité/labellisé

RT.1.3.1 Sensibiliser les particuliers sur les bonnes pratiques liées au chauffage au bois

- Qui décerne le label qualité bois ? Sur quels critères ? Pour quelles essences de bois ? Selon quelles procédures/contrôles ? Quid des petits producteurs « individuels/privés » très nombreux en région AURA ? Rôle respectif (voire hiérarchique) des différentes entités hiérarchiques agissant dans le domaine forestier (Eaux et Forêts ? Centre National de la Propriété Forestière, Centres Régionaux de la Propriété Forestière, etc.)

RT.4 : Limiter les utilisations de solvants et autres produits d'entretien émetteurs de composés organiques volatils

RT.4.1 : Sensibiliser le grand public et les acheteurs publics aux émissions des solvants, peintures et autres produits

- Qu'est-il prévu au niveau des fabricants et distributeurs et de peintures pour limiter l'usage de celles contenant des solvants ? Les seules cibles sont le grand public ?
- Dans les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action, n'est-il pas possible de quantifier les volumes commercialisés et fabriqués des peintures à solvants organiques et aqueux ?

Agriculture

AG.1. : Diffuser et favoriser les bonnes pratiques pour réduire les émissions d'ammoniac (NH3)

AG.1.2. : Encourager l'adoption de techniques, de matériels et de bonnes pratiques permettant de réduire les émissions des activités agricoles

- Qu'en est-il de l'étude sur les pesticides et de leur impact sur la qualité de l'air (page 110 de la pièce C) ?
- Pourquoi ne pas imposer des diagnostics permettant d'identifier les progrès possibles en matière de réduction des émissions d'ammoniac (page 60 de la pièce D) pour les exploitations les plus importantes (à partir d'un certain seuil par exemple) ?

Mobilité-Urbanisme

M.1. : Poursuivre et amplifier les mesures visant à diminuer la circulation routière.

M.1.1. : Développer la pratique du covoiturage

- Qu'en est-il des différentes études prévues en 2022 (SMTAML, ...) dont dépend le déploiement de cette action ?

M.1.2. : Accompagner le développement des modes actifs de mobilité (vélo, marche)

- Etat des projets de déploiement de stationnements des vélos qui sont annoncés comme un frein important à la pratique du vélo ?
- Quels sont les contacts avec les collectivités périurbaines demandeuses pour développer notamment la pratique du vélo mais se trouvent isolées dans cette démarche et plus largement dans la prise en compte de l'amélioration des transports en commun ?

M.1.3. : Encourager le report modal et les rabattements vers les transports en commun et ferroviaires

- Le développement de nouveaux P+R ou leurs extensions et leur évolution dépendent notamment des disponibilités foncières aux abords des gares « TER » : les implantations sont-elles déjà définies, des contacts avec les communes sont-ils pris (cf. M.1.2 ci-dessus), y compris au-delà de la Métropole ?
Sans programme d'implantation de ces parkings, sans certitude sur le foncier, sans l'accord des collectivités, pourquoi commencer à supprimer des P + R largement utilisés ?
- Le calendrier actuel du développement des P+R au niveau de l'ensemble de l'agglomération permet-il de considérer que cette action sera mise en œuvre dans le PPA3 ?

M.2. : Limiter l'accès des véhicules les plus polluants au cœur de l'agglomération lyonnaise

M.2.1. : Renforcer et étudier l'extension géographique de la zone à faible émission (ZFE-m) de Lyon

- Le périmètre ZFE-m est-il finalisé ou susceptible d'évoluer ?
L'état a-t-il un droit de regard sur ce périmètre ?
- Le calendrier des interdictions de circulation sur la base « Crit'Air » est-il arrêté et quelles sont les mesures financières d'accompagnement largement sollicitées par les participants à l'enquête ?
- Les interdictions tiennent-elles compte de critères sociaux, le public souhaitant un décalage ou un lissage de la mise en place de la ZFE-m ?
- Dérogation « Dispositif Petits rouleurs » : quelles en sont les modalités d'application ?
- L'identification des véhicules autorisés ou non à pénétrer dans certaines zones (ZFE-m) ou à circuler à certaines périodes (alerte pollution) est basée exclusivement sur l'absence de vignette Crit'Air ou le numéro de cette vignette, y compris pour les véhicules venant de régions françaises où ce genre de contrainte n'est pas en vigueur.

Ne pourrait-on pas rendre cette vignette immédiatement – et gratuitement pour qu'elle reste propriété de l'Etat – obligatoire en France ?

M.3. : Encourager le verdissement des flottes de véhicules routiers

M.3.1. : Encourager le renouvellement de flottes de véhicules routiers

- L'aspect évaluation environnementale des véhicules électriques semble pour l'instant non pris en compte laissant cette problématique au niveau national ?

- Il n'y a pas de calendrier de mise en œuvre pour ce renouvellement or les résultats attendus de cette action sont indiqués étant très importants en termes d'impact NO_x
- Le défi M.3 mentionne que les motorisations essence les plus récentes garantissent un faible niveau d'émissions moteur et présentent de très faibles émissions de NO_x par rapport à l'équivalent diesel.

Aussi pour répondre aux inquiétudes du public notamment financières légitimes et dans l'attente du déploiement de motorisations plus faiblement émettrices : véhicules électriques, hybrides, GNV, hydrogène, etc..., avec la mise en œuvre de ses mesures d'accompagnement, ne conviendrait-il pas de conserver ces motorisations essence pour permettre un déploiement plus progressif des véhicules électriques plus onéreux et des bornes électriques ?

- La suppression à terme des véhicules thermiques au profit des véhicules électriques a-t-elle fait l'objet d'un bilan énergétique sur la capacité de nos outils actuels de production électrique par rapport à la demande à venir ?
- Ne serait-il pas utile de prévoir au PPA3 une action de communication centrée sur la nécessité de développer ces outils de production électrique pour améliorer le bilan énergétique : solaire, méthanisation... ?

M.3.2. : Soutenir le déploiement des réseaux de bornes de recharge électrique et de stations multi-énergies

- Réseaux de bornes électriques et stations multi-énergies :
 - ✓ Calendrier de déploiement des bornes
 - ✓ Les bornes électriques sont-elles universelles c'est-à-dire utilisables par l'ensemble des véhicules ?

M.4. : Diminuer le trafic routier et limiter la congestion sur certaines sections routières

M.4.1. : Porter la réflexion à l'échelle du PPA afin d'optimiser le schéma des vitesses maximales autorisées.

M.4.2. : Mettre en place une sur les axes routiers sujets à congestion fréquente

- Il semble que l'ensemble des actions du Défi M.4 aient peu d'impact sur la qualité de l'air notamment les actions M.4.1 (vitesse maximales autorisées) et M.4.2 (régulation dynamique des vitesses).
Ce défi justifie-t-il à lui seul cette action ou y-a-t-il des enjeux attendus autres que celui de la qualité de l'air ?

M.4.3. : Mettre en œuvre des voies réservées (VR2+ et transports collectifs)

- Le système de mesures automatisé est-il opérationnel ?
- Le public souhaite, de manière générale, un renforcement des mesures de contrôles et de verbalisation pour les différentes interdictions pour les VL, les PL, les cyclistes, les trottinettes... : qu'est-il prévu ?

M.5. : Diminuer les émissions des modes aérien et fluvial

M.5.1. : Diminuer les émissions des plateformes aéroportuaires

- Le sujet de la diminution du trafic aérien n'est pas abordé or la qualité de l'air est aussi question de comportement individuel, sociétal : Pourquoi ?

M.5.2. : Diminuer les émissions associées à la navigation fluviale

- Des actions sont prévues pour accroître le recours au fleuve pour le transport des marchandises mais il ne semble pas y en avoir pour le transport de passagers réguliers et pas uniquement de touristes. Pourquoi ?

U.1. : Planifier la ville des courtes distances.

U.2. : Prévoir un traitement spécifique des secteurs et des établissements recevant du public (ERP) sensibles soumis à une qualité de l'air dégradée.

- Dans ces 2 actions il s'agit pour les communes et les EPCI de les mettre en œuvre par le biais des règles d'urbanisme.
Ces mises en œuvre méritent-elles un rappel et un accompagnement systématiques comme prévu ?
- **Nous attirons votre attention** sur les déclarations de deux contributeurs qui font état des difficultés rencontrées sur deux sites industriels. Il s'agit des sites de :
 - ✓ La société Eco-Cyclage implantée ZI du Pontet à St Symphorien d'Ozon : émissions de poussières depuis son implantation (contributeur 58)
 - ✓ La carrosserie située à Bron, 7 rue Jeanne Collay : émissions de COV, particules, Nox (contributeur 50)

4.3 Questions d'ordre général

1 - Simulations 2027 « Avec PPA » et « Sans PPA » ou tendanciel : dans le tendanciel, il y a des effets liés au PPA2 mais peut-être aussi à ceux des actions post PPA2 comme celles du PPA3 engagées, d'autres plans, d'autres actions volontaristes en cours engagées par différents intervenants :

- de ce fait, les résultats du tendanciel ne sont-ils pas optimisés par rapport à ceux du PPA3 ?

2 - Les données analytiques 2021 connues dorénavant, corroborent-elles celles retenues comme références dans le dossier d'enquête ?

3 - Le réseau de capteurs d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes tient-il compte de l'évolution de la vie économique, démographique, ... de la Métropole, est-il fixe depuis son déploiement, permet-il un lien avec l'historique des résultats ?

4 - La réalisation de beaucoup d'actions et les objectifs prévus sont conditionnés à de nombreuses études préalables non encore réalisées qui elles-mêmes nécessiteront la validation d'autres études plus poussées qui elles-mêmes :

- où en sont ces études ?

- le temps entre études préalables, mises en œuvre et réalisation est-il réaliste ?

- ces délais permettront-ils d'obtenir les effets escomptés du PPA3 ?

- les résultats présumés de ces études non encore réalisées ou en cours ont-ils été pris en compte dans les différentes hypothèses des simulations ?

5 - Au vu du nombre des hypothèses souvent difficilement quantifiables retenues pour effectuer les scénarios :

- un ordre de grandeur des incertitudes peut-il être donné avec les résultats présentés ;

- les ordres de grandeur de ces incertitudes, dans la mesure où elles peuvent être quantifiées, sont-elles du même ordre de grandeur pour le scénario tendanciel que pour celui avec les actions du PPA3 ?

6 - Y-a-t-il une hiérarchie pour l'application des mesures sur l'air des différents plans : PDU, PCAET, SCOT, etc. ? Quel est le poids du PPA3 par rapport à tous ces plans, programmes... qui interfèrent obligatoirement ?

7 - Moyens financiers, humains, réglementaires (arrêtés, pouvoir de police) : un plan quelle qu'en soit sa qualité n'a d'utilité que s'il peut être appliqué grâce aux moyens mis à disposition.

- il semble que nombre de financements annoncés soient encore incertains ou de montants ne pouvant pas permettre la mise en place de toutes ces actions ?

- en dehors de la Métropole qui indique vouloir engager des moyens, les financeurs en dehors de la Métropole, sont-ils au rendez-vous avec des financements comparables ?

8 - Les délais de réalisation permettront-ils d'avoir un impact sur ce plan 2022-2027 ?

9 - La réussite du PPA3 viendra aussi de l'engagement des différentes collectivités :

- quelles mesures sont prévues pour impliquer les collectivités « neutres » ou défavorables encore nombreuses et dont le soutien est nécessaire pour assurer cette réussite ?

.....

Fait à Lyon le 17 août 2022
Les Commissaires enquêteurs signataires



Yves VALENTIN
Président de la commission d'enquête



Gérard GIRIN
Membre titulaire de la commission
d'enquête



Hervé REYMOND
Membre titulaire de la commission
d'enquête